



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE**

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente se sont réunis le lundi 6 juillet 2026 à 14 heures, au siège du Centre de Gestion de la Charente, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTHAULT, Président du Centre de Gestion, conseiller municipal de Maine-de-Boixe.

Date de convocation : 29 juin 2026

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
COLLÈGE DES COMMUNES			
Mme Géraldine JÉRÔME - Maire de XAMBES	Présente	Mme Isabelle LAGARDE - Maire d'ORIOLES	
Mme Patricia LAINÉ - Adjointe au Maire de FLÉAC	POUVOIR donné à Mme JÉRÔME	Mme Caroline ALIAS - Maire de LA FAYE	
M. Xavier TRIQUILLIER - Maire de LES MÉTAIRIES	Présent	Mme Monique CHALONS - Adjointe au Maire de FOUQUEBRUNE	
Mme Catherine BRIE - Maire de SAINT-SATURNIN	Présente	Mme Christine SOURY - Maire de VALENCE	
M. Yannick LAURENT - Adjoint au Maire de COGNAC	Présent	M. Pierre-Hermann MUGNIER - Maire de NANCLARS	
M. Thierry BUISSET - Conseiller municipal de RUELLE-SUR-TOUVRE	Présent	M. Morgan BERGER - Maire de COGNAC	
Mme Emilie ROUX - Adjointe au Maire d'AIGRE	Présente	M. Jérôme GRIMAL - Adjoint au Maire de SOYAUX	
M. Fabien DELISLE - Maire de SAINT-MÈME-LES-CARRIÈRES	Présent	Mme Michèle DERRAS - Adjointe au Maire de SAINT-CLAUD	
M. Sandrine PRECIGOUT - Maire de TERRE-DE-HAUTE-CHARENTE	Présente	M. Alain BLANCHON - Maire de COULONGES	
M. Lionel HENAFF - Maire de MAINE-DE-BOIXE	Présent	Mme Mélanie POITOU - Adjointe au Maire de VOUHARTE	
M. Ludovic ROUÈDE - Conseiller municipal de VOUZAN	Présent	Mme Anne MARTRON - Maire de JARNAC	
M. Patrick BERTHAULT - Conseiller municipal de Maine-de-Boixe	Présent	Mme Béatrice PIVETEAU - Conseillère municipale de MONTMOREAU	
Mme Sylvie MAILLOCHAUD - Adjointe au Maire de BALZAC	Présente	M. Daniel MARCHAND - Maire de YVRAC-ET-MALLEVRAND	
		Mme Véronique BRAULT - Conseillère municipale de MAINE-DE-BOIXE	Présente
M. Daniel ROUHIER - Conseiller municipal de BRIE	Présent	Mme Marie BESSE - Conseillère municipale de PRESSIGNAC	
M. Laurent DUGUÉ - Maire de GARAT	Présent	M. Francis LAURENT - Maire de MORNAC	
Mme Fabienne GODICHAUD - Maire de SAINT-MICHEL	Présente	Mme Marlène BAILLY - Conseillère municipale de SAINT-MICHEL	
M. Nicolas GRÉVERIE - Adjoint au Maire de LA COURONNE	Présent	Mme Marjorie LÉGER - Adjointe au Maire de PUYMOYEN	
COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
M. Brice DEZEMERIE - Vice-Président de GRAND-COGNAC	Présent	Mme Marie-Hélène GOUFFRANT - Vice-Présidente de la CdC 4B SUD-CHARENTE	
M. Renaud COMBAUD - Président de la CdC CŒUR-DE-CHARENTE	Présent	M. Philippe BOUYAT - Vice-Président de la CdC CHARENTE-LIMOUSINE	
M. Christian BARDET - Président du Syndicat Mixte d'AEP du SUD-CHARENTE	Présent	Mme Sylviane BUTON - Vice-Présidente du SDEG	

COLLÈGE SPÉCIFIQUE			
Mme Laëtitia REGRENIL - Département de la Charente	Présente	M. Patrick MARDIKIAN - Département de la Charente	
Mme Hélène GINGAST - Département de la Charente		M. Jérôme SOURISSEAU - Département de la Charente	
Mme Agnès PEIGAT - Ville d'Angoulême	POUVOIR donné à M. ELIE	M. Jean-Philippe POUSSET - Ville d'Angoulême	
M. François ELIE - Ville d'Angoulême	Présent	Mme Dominique GAUTREAU - Ville d'Angoulême	
Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU - CCAS d'Angoulême	Présente	Mme Himaya DJABIRI - CCAS d'Angoulême	
M. Eric BIOJOUT - C.A. du Grand Angoulême	Présent	Mme Brigitte BANIZETTE - C.A. du Grand Angoulême	

Nombre de membres en exercice : 27	Quorum : 14
Nombre de présents et pouvoirs : 26	Votants : 26

Installation du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

Monsieur Patrick BERTHAULT, président sortant, accueille les nouveaux administrateurs élus le vendredi 26 juin dernier.

Il rappelle que les modalités d'organisation ont été fixées par arrêté du Président n°2026-69 du 13 avril 2026.

Les sièges ont été répartis entre les différents collèges, conformément au décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié.

Par arrêté n°2026-97 du 12 mai 2026, Monsieur le Président a institué et fixé la composition la Commission départementale chargée du recensement et du dépouillement.

Les listes électorales du collège des communes et du collège des établissements publics ont été respectivement arrêtées par les actes n°2026-95 et n°2026-96 du 12 mai 2026.

La liste électorale du collège des établissements publics a été rectifiée, comme le prévoit le décret, par arrêté n°2026-156 du 8 juin 2026, afin de tenir compte des délais d'installation des syndicats mixtes.

Aucun recours n'a été formulé auprès de la Commission départementale dans le délai imparti.

Deux listes ont été déposées :

- La liste « *Entente pour la Charente* » a été déposée par Monsieur Patrick BERTHAULT ;
- La liste « *Voix des Territoires* » a été déposée par Madame Géraldine JÉRÔME.

Conformément au décret n°85-643 du 26 juin 1985, relatif aux Centres de Gestion, il rappelle que le Conseil d'Administration est composé de :

- 18 membres représentant les communes affiliées
- 3 membres représentant les établissements publics affiliés
- Un collège spécifique représentant les adhérents au socle commun de compétences :
 - 2 membres représentant le Département
 - 2 membres représentant les communes
 - 2 membres représentant les établissements publics

Ces membres ont été désignés respectivement par le Conseil Départemental de la Charente, le Conseil Municipal d'Angoulême, le Conseil d'Administration du CCAS d'Angoulême, le Conseil d'Administration du Grand Angoulême.

Chaque titulaire dispose d'un suppléant.

Il fait part des résultats du scrutin.

COLLEGE DES COMMUNES					
Electeurs inscrits :	349	Votants :	291	Suffrages valables :	275
		soit 83,38 %		soit 78,8 %	
Potentiel de voix :	2984	Voix exprimés :	2476	Blanc ou nuls :	20
		soit 82,98%		soit 0,67%	
Liste "Entente pour la Charente"			969 voix		
		soit 39,14%		Nombre d'élus :	7
Liste "Voix des territoires"			1507 voix		
		soit 60,86%		Nombre d'élus :	11

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS					
Electeurs inscrits :	91	Votants :	79	Suffrages valables :	59
		soit 86,81%		soit 64,84%	
Potentiel de voix :	2025	Voix exprimés :	1208	Blanc ou nuls :	23
		soit 59,65%		soit 1,14%	
Liste "Entente pour la Charente"			600 voix		
		soit 49,67%		Nombre d'élus :	1
Liste "Voix des territoires"			608 voix		
		soit 50,33%		Nombre d'élus :	2

Il précise que suite au jugement du Tribunal administratif du 2 juin rendu exécutoire le 2 juillet, annulant les élections municipales de la commune de La Chapelle, Madame Anna ANDRÉ a perdu son mandat de conseillère municipale et ne peut donc plus siéger au sein du Conseil d'administration du Centre de Gestion. Son siège demeure vacant. Sa suppléante, Mme Véronique BRAULT est présente ce jour.

Le tableau du Conseil d'Administration du Centre de Gestion est ainsi établi

TITULAIRES	SUPLÉANTS
COLLÈGE DES COMMUNES	
Mme Géraldine JÉRÔME Maire de XAMBES	Mme Isabelle LAGARDE Maire d'ORIOILLES
Mme Patricia LAINÉ Adjointe au Maire de FLÉAC	Mme Caroline ALIAS Maire de LA FAYE
M. Xavier TRIQUILLIER Maire de LES MÉTAIRIES	Mme Monique CHALONS Adjointe au Maire de FOUQUEBRUNE
Mme Catherine BRIE Maire de SAINT-SATURNIN	Mme Christine SOURY Maire de VALENCE
M. Yannick LAURENT Adjoint au Maire de COGNAC	M. Pierre-Hermann MUGNIER Maire de NANCLARS
M. Thierry BUISSET Conseiller municipal de RUELLE-SUR-TOUVRE	M. Morgan BERGER Maire de COGNAC
Mme Emilie ROUX Adjointe au Maire d'AIGRE	M. Jérôme GRIMAL Adjoint au Maire de SOYAUX
M. Fabien DELISLE Maire de SAINT-MÊME-LES-CARRIÈRES	Mme Michèle DERRAS Adjointe au Maire de SAINT-CLAUD
M. Sandrine PRECIGOUT Maire de TERRE-DE-HAUTE-CHARENTE	M. Alain BLANCHON Maire de COULONGES

M. Lionel HENAFF Maire de MAINE-DE-BOIXE	Mme Mélanie POITOU Adjointe au Maire de VOUHARTE
M. Ludovic ROUÈDE Conseiller municipal de VOUZAN	Mme Anne MARTRON Maire de JARNAC
M. Patrick BERTHAULT Conseiller municipal de Maine-de-Boixe	Mme Béatrice PIVETEAU Conseillère municipale de MONTMOREAU
Mme Sylvie MAILLOCHAUD Adjointe au Maire de BALZAC	M. Daniel MARCHAND Maire de YVRAC-ET-MALLEYRAND
	Mme Véronique BRAULT Conseillère municipale de MAINE-DE-BOIXE
M. Daniel ROUHIER Conseiller municipal de BRIE	Mme Marie BESSE Conseillère municipale de PRESSIGNAC
M. Laurent DUGUÉ Maire de GARAT	M. Francis LAURENT Maire de MORNAC
Mme Fabienne GODICHAUD Maire de SAINT-MICHEL	Mme Marlène BAILLY Conseillère municipale de SAINT-MICHEL
M. Nicolas GRÉVERIE Adjoint au Maire de LA COURONNE	Mme Marjorie LÉGER Adjointe au Maire de PUYMOYEN
COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
M. Brice DEZEMERIE Vice-Président de GRAND-COGNAC	Mme Marie-Hélène GOUFFRANT Vice-Présidente de la CdC 4B SUD-CHARENTE
M. Renaud COMBAUD Président de la CdC CŒUR-DE-CHARENTE	M. Philippe BOUYAT Vice-Président de la CdC CHARENTE-LIMOUSINE
M. Christian BARDET Président du Syndicat Mixte d'AEP du SUD-CHARENTE	Mme Sylviane BUTON Vice-Présidente du SDEG
COLLÈGE SPÉCIFIQUE	
Mme Laëtitia REGRENIL Département de la Charente	M. Patrick MARDIKIAN Département de la Charente
Mme Hélène GINGAST Département de la Charente	M. Jérôme SOURISSEAU Département de la Charente
Mme Agnès PEIGAT Ville d'Angoulême	M. Jean-Philippe POUSSET Ville d'Angoulême
M. François ELIE Ville d'Angoulême	Mme Dominique GAUTREAU Ville d'Angoulême
Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU CCAS d'Angoulême	Mme Himaya DJABIRI CCAS d'Angoulême
M. Eric BIOJOUT C.A. du Grand Angoulême	Mme Brigitte BANIZETTE C.A. du Grand Angoulême

N°2026/33 - Élection du Président du Conseil d'Administration et Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente

En application de l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, le Conseil d'Administration élit le président du Centre de Gestion parmi ses membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés.

Le président du Centre de Gestion est le président du Conseil d'Administration.

Le président est élu à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour.

En cas d'égalité de voix au deuxième tour, il est procédé à un 3^{ème} tour. À égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Le scrutin est présidé par le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Daniel ROUHIER.

Deux candidats se déclarent en les personnes de Madame Géraldine JÉRÔME et Monsieur Patrick BERTHAULT.

M. BERTHAULT prend la parole et dresse un rapide bilan de son mandat. Il rappelle que les Centres de gestion ont acquis plusieurs nouvelles compétences durant ces dernières années (P.P.R., médiation préalable obligatoire, animation du réseau des Secrétaires généraux de mairie) et que le CDG de la Charente a développé de nombreuses nouvelles prestations comme l'aide à l'archivage, le CEP, le conseil en organisation, le dispositif de signalement, l'enquête administrative, la GPEEC...).

En outre, grâce au recrutement de 6 infirmières et la pérennisation du contrat du médecin du travail, le service de médecine de prévention a pu être préservé.

La coopération régionale a été renforcée avec notamment la mutualisation du service Concours et examens professionnels et la production documentaire.

Les formations des Secrétaires généraux de mairie sont un enjeu essentiel face au départ massif de la génération actuelle. Un partenariat avec le CNFPT avait permis de former les nouveaux agents recrutés.

Il remercie les élus qui l'ont accompagné durant ce mandat ainsi que l'ensemble des agents dont le professionnalisme et l'investissement pour répondre aux attentes de collectivités est à souligner.

Mme JÉRÔME donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Avant toute chose, je tiens à vous remercier chaleureusement, vous ici présents, mais également l'ensemble des élus qui composent notre liste. Votre engagement, votre soutien, votre motivation et l'intérêt que vous portez aux enjeux des ressources humaines démontrent une véritable volonté de servir nos collectivités et les agents qui les font vivre au quotidien.

Notre équipe reflète la diversité et la richesse du territoire. Elle rassemble des élus issus de communes rurales, de centres-bourg, de territoires périurbains et de villes plus importantes. Cette diversité est une force, elle nous permet de porter un regard légitime sur les réalités et les besoins des collectivités, quelles que soient leur taille ou leurs spécificités.

Le Centre de gestion occupe une place essentielle auprès des employeurs territoriaux. Ses missions sont nombreuses et stratégiques. Il accompagne les collectivités dans leurs recrutements, assure la gestion des carrières, organise les concours et examens professionnels, apporte son expertise statutaire et juridique, assure le secrétariat des instances consultatives et soutient les employeurs dans l'exercice de leurs responsabilités.

Il est également un acteur majeur de l'accompagnement des agents territoriaux tout au long de leur parcours professionnel. Qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi public territorial, du déroulement de carrière, de la formation, de la prévention des risques professionnels, du maintien dans l'emploi ou encore de l'accompagnement lors de situations de fragilité, le Centre de gestion se doit de garantir à chaque agent l'écoute, l'information et le soutien auxquels il peut légitimement prétendre.

Derrière chaque dossier, chaque conseil apporté, il y a une collectivité qui doit pouvoir compter sur un accompagnement fiable et un agent qui doit pouvoir exercer son métier dans les meilleures conditions.

Les défis que les collectivités doivent relever sont nombreux : l'attractivité des métiers territoriaux, les tensions de recrutement, les évolutions réglementaires, le vieillissement de certains effectifs ou encore les enjeux de qualité de vie au travail. Nous nous devons d'être un partenaire de proximité, à l'écoute et réactif. Je souhaite saluer l'engagement des agents du Centre de gestion ; saluer leur professionnalisme, leur expertise, et leur sens du service. Ils apportent aux collectivités et aux agents des réponses concrètes, un accompagnement de qualité et une écoute précieuse face à des situations parfois complexes. Les évolutions à venir ne pourront se faire qu'avec eux, dans le dialogue et la volonté partagée de toujours mieux répondre aux attentes.

L'esprit qui guidera notre action est celui du rassemblement. Nous partageons tous le même attachement aux collectivités territoriales, aux agents publics et à la qualité du service rendu. Je serai la présidente de tous les administrateurs et de toutes les collectivités adhérentes. Je souhaite que notre Conseil d'administration soit un lieu d'échanges constructifs, où chacun puisse apporter son expérience, ses propositions et sa vision du territoire. En conjuguant nos expériences et nos énergies, nous renforcerons l'action du Centre de gestion et nous répondrons au mieux aux attentes des élus comme celles des agents. Nous travaillerons dans un climat de confiance, de dialogue et de respect mutuel.

Notre mission est avant tout humaine : accompagner celles et ceux qui servent nos territoires et nos concitoyens chaque jour.

Je vous remercie de votre confiance et de votre engagement au service des collectivités et de leurs agents. »

Chaque administrateur procède au vote à l'urne après passage dans l'isoloir.

Le plus jeune des administrateurs, M. COMBAUD et le doyen, M. ROUHIER, procèdent au dépouillement.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- 24 membres présents
- 2 pouvoirs
- 26 votants
- 26 votes exprimés

Madame Géraldine JÉRÔME obtient 14 voix

Monsieur Patrick BERTHAULT obtient 12 voix.

Madame Géraldine JÉRÔME est élue présidente du Centre de Gestion de la Charente.

Mme JÉRÔME :

« Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'accordez.

J'accueille cette responsabilité avec humilité et respect pour l'institution que nous représentons et j'ai conscience des enjeux qui nous attendent.

Que vous ayez ou non soutenu ma candidature, j'adresse mes remerciements à l'ensemble des administrateurs. Au-delà des sensibilités, des parcours, des listes qui se sont exprimées, nous partageons une même ambition : celle de renforcer l'action du Centre de gestion au bénéfice des collectivités et des agents territoriaux.

Le temps est venu de travailler ensemble, dans un esprit de respect mutuel, d'écoute et de coopération. La diversité des expériences constitue une force. Elle doit nous permettre de construire collectivement les réponses aux défis auxquels sont confrontées les collectivités.

Je veux saluer l'ensemble des agents du Centre de gestion. Leur expertise, leur disponibilité et leur sens du service public contribuent chaque jour à la qualité de l'accompagnement apporté aux collectivités et aux agents de la Fonction publique territoriale. Je sais pouvoir compter sur leur professionnalisme pour poursuivre ensemble cette ambition collective.

Je veux saluer également ceux qui ont exercé des responsabilités avant nous et qui ont contribué, au fil des années, à construire un établissement solide, reconnu et respecté.

Cette élection est d'abord celle d'un projet collectif : celui d'un Centre de gestion toujours plus proche des territoires, toujours plus attentif aux besoins des élus et toujours plus engagé au service des agents publics. Nous allons poursuivre le développement d'un Centre de gestion innovant et pleinement mobilisé pour accompagner les évolutions de la fonction publique territoriale.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre confiance et je vous assure de ma totale mobilisation au service de notre Centre de gestion, des collectivités territoriales, des agents publics et de l'intérêt général.

Je vous remercie. »

N°2026/34 - Détermination du nombre de Vice-présidents

Madame la Présidente expose qu'il revient au Conseil d'Administration de déterminer le nombre de Vice-Présidents.

Conformément à l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, ce nombre doit être compris entre 2 et 4. Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de fixer à 4 le nombre de vice-présidents.

N°2026/35 - Élections des Vice-présidents

Madame la Présidente rappelle que selon l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, les vice-présidents sont élus parmi les membres titulaires du Conseil d'Administration représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés.

Les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour.

En cas d'égalité de voix au deuxième tour, il est procédé à un 3^{ème} tour. À égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Le Conseil d'Administration détermine l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste.

Après appel à candidatures, plusieurs candidats se sont déclarés et se sont présentés. Le résultat des scrutins est le suivant :

- 1^{er} Vice-Président :
M. Yannick LAURENT, adjoint au Maire de Cognac 13 voix
Mme Sylvie MAILLOCHAUD, Adjointe au Maire de Balzac 12 voix
1 vote blanc
- 2^e Vice-Président :
Mme Patricia LAINÉ, adjointe au Maire de Fléac 14 voix
M. Christian BARDET, Président du SEP du SUD-CHARENTE 11 voix
1 vote blanc
- 3^e Vice-Président :
M. Xavier TRIOUILLIER, Maire de Les Métairies 18 voix
8 abstentions
- 4^e Vice-Président :
Mme Catherine BRIE, Maire de Saint-Saturnin 17 voix
M. Nicolas GRÉVERIE, Adjoint au Maire de La Couronne 7 voix
2 votes blancs

Sont élus à la majorité des suffrages exprimés :

- 1^{er} Vice-Président : M. Yannick LAURENT, adjoint au Maire de Cognac
- 2^e Vice-Présidente : Mme Patricia LAINÉ, adjointe au Maire de Fléac
- 3^e Vice-Président : M. Xavier TRIOUILLIER, Maire de Les Métairies
- 4^e Vice-Présidente : Mme Catherine BRIE, Maire de Saint-Saturnin

N°2026/36 - Détermination de la composition du Bureau

Madame la Présidente rappelle que le Bureau établit l'ordre du jour des séances du Conseil. Conformément à l'article 22 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, le Conseil d'Administration détermine la composition de son Bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, désigne pour siéger au Bureau :


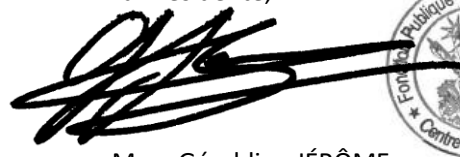
- La Présidente
- Les 4 Vice-Présidents
- Messieurs DELISLE, BUISSET et COMBAUD

Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation – Information

- Attribution d'un marché pour la mise en œuvre d'une solution de gestion financière en mode SaaS (E-SEDIT) auprès de la société BERGER-LEVRAULT (92), pour un montant de 34 280 € TTC.
- Attribution d'une mission de programmation pour l'aménagement du R+2 du bâtiment C, auprès de la société CRESCENDO (24) pour un montant de 21 255 € TTC.
- Attribution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la conclusion d'un accord collectif local, la passation, le suivi et le pilotage des conventions de participation en matière de Protection Sociale Complémentaire, auprès de la société ADICEO (75), pour un montant de 55 440 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15h35.

La Présidente,



Mme Géraldine JÉRÔME